Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 16 décembre 2025

Point 4.13.17 de l'ordre du jour
Conventions nationales et internationales pour l'année civile 2025

Délibération n° 245-2025 Point 4.13.17

EXPOSE DES MOTIFS :

Lors de la séance du 18 mai 2021, le Conseil d'administration a donné délégation au Président de l'université pour signer des conventions en dessous d'un certain seuil. Un rendu compte doit être adressé au CA, c'est l'objet de ce point.
Tout au long de l'année 2025, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé les conventions se trouvant en annexe.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les conventions nationales et internationales pour l'année civile 2025.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 17 décembre 2025

La Directrice générale des services

Valérie GIBERT